

# L'ASSURANCE RETRAITE

---

Année 2022

## SYNTHESE

	2022 (Md€)	Variation 2022 / 2021
Cotisations	14,8	+0,7%
Prestations	14,1	+11,3%
Provisions mathématiques	255,1	+3,5%

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la commercialisation du PER et des transferts des contrats d'assurance retraite existants vers le PER. L'année 2022 a été également impactée par la création de plusieurs FRPS relevant du Code des assurances qui ont « accueilli » des affaires précédemment enregistrées dans des mutuelles relevant du Code de la Mutualité ou dans des institutions de prévoyance relevant du Code de la Sécurité Sociale. Ainsi, en 2022, les cotisations (hors transferts) des PER représentent près des deux tiers (63 %) des cotisations de l'ensemble des contrats d'assurance retraite (contre 47 % en 2021) en progression de 35 % par rapport à 2021. Le montant des transferts entrants (internes et externes) sur les PER en phase de constitution s'élève à 14,4 milliards d'euros pour l'année 2022 (+46 % par rapport à 2021). À la fin de l'année 2022, les PER représentent 24 % des provisions mathématiques des contrats d'assurance retraite (contre 13 % fin 2021).

### Des cotisations en hausse pour les PER et en baisse pour les autres contrats d'assurance retraite

Le montant des cotisations des contrats d'assurance retraite en 2022 s'établit à 14,8 milliards d'euros, en hausse de 0,7 %. Les cotisations des contrats de particuliers ont bénéficié du développement du PER individuel (+30 %) qui a compensé la baisse des cotisations des autres contrats de particuliers qui ne sont plus commercialisés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Concernant les contrats d'entreprises, les cotisations des PER entreprises (Loi Pacte) sont en forte progression (+67 %) et celle-ci tempère la baisse des cotisations des PER entreprises (article 83 du CGI) (-18 %) (contrats qui ne sont plus commercialisés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020). Pour les autres contrats d'entreprises, les cotisations des contrats à prestations définies (article 39 du CGI) sont en très forte baisse (-56 %) alors que celles des contrats d'indemnités de fin de carrière et des contrats en sursalaire (article 82 du CGI) ont connu une baisse plus modérée (-6 % pour chacun de ces contrats). En 2022, les versements sur les supports unités de compte représentent 49 % de l'ensemble des cotisations des contrats d'assurance retraite (contre 43 % en 2021), soit 7,2 milliards d'euros, en hausse de 14 %.

### Des prestations en hausse pour les contrats de particuliers et pour les contrats d'entreprises

Le montant des prestations versées au titre des contrats d'assurance retraite s'élève à 14,1 milliards d'euros pour l'année 2022 (+11,3 %). Cette hausse est plus importante pour les contrats de particuliers (+16,3 %) que pour les contrats d'entreprises (+6,3 %). Pour l'ensemble des contrats d'assurance retraite, le montant total des rentes versées aux retraités est estimé à 6,9 milliards d'euros pour l'année 2022, soit un montant en augmentation de 15,8 %.

### Une croissance des provisions mathématiques impactée par la valorisation négative des unités de compte

Les provisions mathématiques atteignent 255,1 milliards d'euros fin 2022 en progression de 3,5 % par rapport à fin 2021. Cette hausse masque des évolutions contrastées selon les contrats : forte augmentation pour les contrats de particuliers (+12,1 %) et baisse pour les contrats d'entreprises (-3,6 %). Fin décembre 2022, les supports unités de compte représentent 21 % des provisions mathématiques des contrats d'assurance retraite (32 % pour les seuls contrats en phase de constitution), soit 54,8 milliards d'euros. Les provisions mathématiques en unités de compte ont été impactées à la baisse (-10,2 % par rapport à fin décembre 2021) en raison de la baisse des marchés financiers en 2022.

### Une faible part de l'assurance retraite dans les prestations de retraite en France

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)<sup>1</sup>, les régimes obligatoires de retraite (régimes de base et complémentaires) ont versé 338,3 milliards d'euros de prestations en 2021<sup>2</sup>. Au cours de la même année, les organismes d'assurance (entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance) et les organismes gestionnaires de Perco ont versé 7,6 milliards d'euros de prestations<sup>3</sup> au titre de la retraite, soit 2,2 % de l'ensemble des prestations versées en 2021.

<sup>1</sup> « Les retraités et les retraites - édition 2023 », juin 2023.

<sup>2</sup> Données de l'année 2022 non disponibles.

<sup>3</sup> Prestations versées des contrats en cours de liquidation (hors contrats d'indemnités de fin de carrière).

## CHIFFRES CLES

## Cotisations

(millions d'euros)	2021	2022	Evol. 22/21
<b>Ensemble</b>	14 673	14 779	+0,7%
<b>Entreprises</b>	5 893	5 185	-12,0%
PER entreprises (Loi Pacte)	978	1 638	+67,5%
PER entreprises (art. 83 du CGI)	2 018	1 657	-17,9%
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	1 659	729	-56,1%
Contrats d'indemnités de fin de carrière	1 063	997	-6,2%
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	175	164	-6,3%
<b>Particuliers</b>	8 780	9 594	+9,3%
PER individuels (Loi Pacte)	5 881	7 642	+29,9%
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	1 420	891	-37,3%
Contrats de retraite « Madelin agricole »	134	97	-27,6%
Perp	1 260	887	-29,6%
Autres contrats (Préfon, Fonpel, ...)	85	77	-9,4%
<b>Ensemble</b>	14 673	14 779	+0,7%
Ensemble PER (Loi Pacte)	6 859	9 280	+35,3%
Autres contrats d'assurance retraite	7 814	5 499	-29,6%
<b>Ensemble</b>	14 673	14 779	+0,7%
Supports unités de compte	6 324	7 205	+13,9%
Supports euros	8 349	7 574	-9,3%

## Prestations

(millions d'euros)	2021	2022	Evol. 22/21
<b>Ensemble</b>	12 670	14 102	+11,3%
<b>Entreprises</b>	6 358	6 761	+6,3%
PER entreprises (Loi Pacte)	101	283	+180,2%
PER entreprises (art. 83 du CGI)	3 034	3 297	+8,7%
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	1 781	1 764	-1,0%
Contrats d'indemnités de fin de carrière	1 187	1 157	-2,5%
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	255	260	+2,0%
<b>Particuliers</b>	6 312	7 341	+16,3%
PER individuels (Loi Pacte)	1 043	1 697	+62,7%
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	2 294	2 872	+25,2%
Contrats de retraite « Madelin agricole »	281	221	-21,4%
Perp	1 496	1 475	-1,4%
Autres contrats (Préfon, Fonpel, ...)	1 198	1 076	-10,2%

## Prestations

(millions d'euros)	2021	2022	Evol. 22/21
<b>Ensemble</b>	12 670	14 102	+11,3%
Ensemble PER (Loi Pacte)	1 144	1 980	+73,1%
Autres contrats d'assurance retraite	11 526	12 122	+5,2%
<b>Ensemble</b>	12 670	14 102	+11,3%
Supports unités de compte	1 710	1 408	-17,7%
Supports euros	10 960	12 694	+15,8%
<b>Ensemble</b>	12 670	14 102	+11,3%
Versements périodiques de rentes*	5 946	6 886	+15,8%
Autres prestations	6 724	7 216	+7,3%

\* Y compris versements forfaitaires uniques.

## Provisions mathématiques

(millions d'euros)	2021	2022	Evol. 22/21
<b>Ensemble</b>	246 518	255 106	+3,5%
<b>Entreprises</b>	135 225	130 335	-3,6%
PER entreprises (Loi Pacte)	7 816	14 751	+88,7%
PER entreprises (art. 83 du CGI)	65 468	61 816	-5,6%
Contrats à prestations définies (art. 39 du CGI)	39 385	33 320	-15,4%
Contrats d'indemnités de fin de carrière	19 039	16 905	-11,2%
Contrats en sursalaire (art. 82 du CGI)	3 517	3 543	+0,7%
<b>Particuliers</b>	111 293	124 771	+12,1%
PER individuels (Loi Pacte)	24 987	45 974	+84,0%
Contrats de retraite « Madelin TNSNA »	39 761	33 762	-15,1%
Contrats de retraite « Madelin agricole »	5 222	4 802	-8,0%
Perp	18 729	17 357	-7,3%
Autres contrats (Préfon, Fonpel, ...)	22 594	22 876	+1,2%
<b>Ensemble</b>	246 518	255 106	+3,5%
Ensemble PER (Loi Pacte)	32 803	60 725	+85,1%
Autres contrats d'assurance retraite	213 715	194 381	-9,0%
<b>Ensemble</b>	246 518	255 106	+3,5%
<b>Phase de constitution</b>	173 896	172 592	-0,7%
Supports unités de compte	60 971	54 752	-10,2%
Supports euros	112 925	117 840	+4,4%
<b>Phase de liquidation</b>	72 622	82 514	+13,6%
Supports unités de compte	néant	néant	(-)
Supports euros	72 622	82 514	+13,6%



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.